

**Conseil BMO 09 décembre 2011**

**Liaison plateau des Capucins**

Délibération n° C 2011-12-248 :

**DEPLACEMENTS – Transports en commun en site propre franchissement par câble de la Penfeld de la station "Château" aux Ateliers des Capucins. Définition des objectifs et des modalités de concertation préalable. Lancement d'une consultation pour un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du projet.**

*« Monsieur le Président, chers collègues,*

*Cette délibération répond à une inquiétude que nous avons soulevée dès le démarrage du projet d'aménagement du plateau des Capucins à savoir : « Comment faire que ce nouveau projet urbanistique s'inscrive durablement dans la redéfinition d'un nouveau cœur de ville ? »*

*Dès 2005, les nombreuses personnes qui avaient participé aux rencontres proposées par la collectivité dans la Cour de la Madeleine, avaient exprimé leur souhait de voir proposée une nouvelle liaison entre le plateau et la rive gauche.*

*En octobre de la même année, au sein même de cette assemblée, nous avions en soutien des attentes des habitants, défendu l'idée « d'un nouveau bras tendu entre la rive droite et la rive gauche » de notre agglomération.*

*L'option envisagée à un moment, à savoir la mise en place d'une navette électrique entre la station de Tram située à Quéliverzan et le bas du plateau, ne répondait que très partiellement aux attentes de la population.*

*Nous sommes heureux qu'une telle proposition vienne conforter la création de ce nouveau quartier, et apporter ainsi une plus-value indéniable au projet initial. En élargissant et densifiant notre centre ville, en dynamisant le projet d'aménagement du plateau, on propose un transport innovant et complémentaire à l'ensemble du réseau Tram et Bus.*

*Cette délibération prouve que lorsque l'on arrive à concerter l'ensemble des acteurs de terrain sur une problématique aussi importante, il est possible de trouver des solutions qui répondent aux attentes de tout le monde, et en premier lieu celles des habitants.*

*Nous voterons cette délibération. »*